



# PROGRAMME CIM

Gérez un nouveau projet  
et créez votre propre  
place de travail

## CONDITIONS



- Etre cadre moyen/supérieur expérimenté ou spécialiste
- Etre au chômage, inscrit à l'ORP et être âgé de 30 ans minimum
- Avoir un délai cadre de l'assurance chômage suffisant
- Obtenir l'accord de son conseiller ORP

## AVANTAGES POUR LE PARTICIPANT



- Formation pratique dans l'entreprise de 4 à 8 mois
- Formation théorique (plan de formation)
- Elargissement de son réseau professionnel
- Elargissement de ses connaissances et compétences
- Une plus grande employabilité
- Retour à la vie active
- Interruption possible de la mesure



+ de 1000 projets CIM organisés depuis 1996 ayant permis la réinsertion de plus de 70% des candidats.



## DEFINITION

Le programme CIM est avant tout un OUTIL et une STRATEGIE de réinsertion professionnelle. Il crée une situation WIN/WIN. L'entreprise obtient un soutien professionnel pour faire de ses idées et projets des produits et services aptes à être lancés sur le marché. Le participant contribue à la réalisation de projets et crée sa propre place de travail.



## ENGAGEMENTS ET REUSSITE

Les engagements de votre entreprise d'accueil :

- Travailler sur des projets novateurs et créateurs d'emplois
- Garantir une prise en charge adéquate dans l'entreprise, condition essentielle pour la réussite du projet
- Offrir un encadrement qualifiant
- Vous engager en cas de satisfaction

aforem

association formation emploi

carole.dupinet@aforem.ch

www.aforem.ch



Rue de la Dixence 51 (1<sup>er</sup> étage) | 1950 Sion  
027 323 05 05